SPAG | SSPA

Schweizerische Public Affairs Gesellschaft
Société Suisse de Public Affairs
Società Svizzera di Public Affairs
Swiss Society of Public Affairs



BULLETIN DE SESSION Décembre 2026

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous adressons notre lettre de session. Avant la session d'hiver, nous vous souhaitons beaucoup d'énergie pour des débats fructueux et des discussions constructives. Comme toujours, nous nous réjouissons d'avoir des échanges thématiques et personnels au Palais fédéral.

Veuillez également noter la date de notre événement de la session d'hiver, qui aura lieu le 8 décembre 2026. Avec des intervenants de renom pour l'exposé et la discussion, cet événement portera sur un sujet très débattu : « Dans quelle mesure les entreprises sont-elles responsablesen matière de développement durable ? » : https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2026-12-08-sspa-manifestation-de-la-session-dhiver-2026

Nous sommes des spécialistes des affaires publiques qui pratiquent un lobbying professionnel. Les membres de la SSPA vous transmettent de précieuses informations et de nombreuses connaissances de fond. Nous entretenons avec vous la confrontation d'intérêts professionnelle nécessaire à la démocratie. Nous nous en réjouissons.

Du côté de la SSPA, nous suivons ce que nous estimons être le modèle adéquat : un lobbying professionnel qui obéit à des règles et à des principes clairs, ancrés dans notre code SSPA : https://www.public-affairs.ch/sites/default/files/2022-10/code-de-deontologie-sspa-fr.pdf

Nous vous souhaitons une bonne session d'hiver.

La SSPA à votre service

Reto Wiesli
Président

Bettina Mutter
Vice-présidente

Valérie Bourdin
Membre du comité

Franziska Bürki
Membre du comité

Christophe Hans
Membre du comité

Manuel Herrmann
Membre du comité

Cristina Schaffner
Membre du comité

Renforcer la transparence – Préserver le système de milice

25.471 Iv. pa. Gysin – ne figure pas à l'ordre du jour
Déclaration obligatoire par fourchette des revenus provenant de mandats extraparlementaires
25.470 Iv. pa. Gysin
Obligation de se récuser en cas d'intérêt personnel direct

Les deux initiatives parlementaires demandent de compléter ou de modifier la loi sur le Parlement. La première vise à obliger les parlementaires à déclarer, par fourchette, les revenus provenant de leurs mandats extraparlementaires. La seconde prévoit que les membres des commissions parlementaires soient désormais tenus de se récuser lorsqu'ils ont des liens d'intérêts en rapport avec l'objet traité et qu'ils perçoivent des rémunérations à ce titre. Ces deux mesures visent à remédier au manque de transparence du système de milice suisse et à renforcer la crédibilité du Parlement.

Les deux initiatives s'inscrivent dans le cadre du principe essentiel de transparence, tout en remettant en question les règles du parlement de milice. Si elle devait élaborer un projet, la commission compétente devrait soigneusement peser les intérêts en jeu et examiner, dans le cadre d'auditions préalables, les éventuelles restrictions à la pratique actuelle.

Des durées de mandat clairement définies pour une plus grande prévisibilité

CE, jeu. 3 décembre
24.435 Iv. pa. Pfister
Durée des mandats des conseillers fédéraux. Renforcer la concordance

L'initiative parlementaire demande de fixer la durée du mandat des membres du Conseil fédéral et de compléter en conséquence l'art. 132 de la loi sur le Parlement. À l'avenir, les démissions anticipées ne devraient être autorisées que pour des raisons extraordinaires. Ces deux demandes sont motivées par le constat que la volonté de l'électorat n'est pas suffisamment représentée au Conseil fédéral. Les nouvelles règles visent à permettre une recomposition du gouvernement après les élections fédérales et, ainsi, à améliorer la représentativité du Conseil fédéral. Fixer une durée de mandat et interdire les démissions anticipées pourrait améliorer la prévisibilité et la fiabilité du fonctionnement du Conseil fédéral. Il est important de renforcer, dans toute la mesure du possible, la confiance dans le système politique et ses acteurs. C'est pourquoi la SSPA soutient les modifications proposées.

Privilégier la présence plutôt que la suppléance

CN, ven. 18 décembre
26.3502 Po. Rosenwasser
26.3503 Po. Stämpfli
26.3504 Po. Gugger
Renforcer la démocratie en instaurant un régime de suppléance au Conseil national ?

Les trois postulats de teneur identique demandent d'examiner les conséquences de l'introduction d'un système de suppléance lors des séances du Conseil national. Il s'agirait de tenir compte des expériences faites dans les cantons et de déterminer quelles mesures législatives seraient nécessaires à sa mise en place. La possibilité pour les parlementaires fédéraux de se faire remplacer serait notamment justifiée par l'augmentation de la charge de travail parlementaire ou par la nécessité de mieux concilier mandat politique, vie professionnelle, privée et familiale.

La SSPA salue les mesures visant à renforcer la démocratie et le système de milice, mais pas sous cette forme. La mise en place d'un système de suppléance serait complexe et nécessiterait même une modification de la Constitution. En outre, elle risquerait de diluer la responsabilité politique, raison pour laquelle la présence effective des parlementaires continue de paraître plus judicieuse. D'ailleurs, les systèmes cantonaux cités en exemple ne sont pratiqués que dans six cantons.



Photo : Services du Parlement, 3003 Berne

SPAG | SSPA • 3000 Berne
www.public-affairs.ch • +41 31 511 00 01 • info@spag-sspa.ch

La communication publique doit reposer sur des bases nuancées

CE, jeu. 3 décembre
26.4400 Po. Z'graggen
Rôle des sondages d'opinion et des analyses d'impact dans la démocratie directe

Le postulat demande au Conseil fédéral de présenter un rapport sur le rôle des sondages d'opinion, des études sur les campagnes et des analyses d'impact au sein de l'administration fédérale, ainsi que sur leur influence sur les processus politiques, la communication publique et la formation de l'opinion publique. Les débats sur l'interpellation précédente, de même teneur, auraient mis en évidence la nécessité d'agir. Il est donc demandé d'examiner de manière approfondie la frontière entre information objective et volonté d'influencer de manière ciblée. Il convient également de déterminer si les normes de transparence et les conditions-cadres actuelles restent adéquates au regard des possibilités offertes par les méthodes modernes de recherche sur l'opinion et les effets de la communication.

La SSPA soutient les demandes formulées dans le postulat. Dans une démocratie directe en particulier, il est essentiel de disposer d'une base d'information nuancée ainsi que de conditions-cadres claires et actualisées régissant le recours aux sondages et aux analyses en question.

Protéger la démocratie contre les manipulations numériques

CE, mer. 16 décembre, jeu. 3 décembre,
mer. 16 décembre
26.4476 Mo. Binder
Protection de la démocratie contre les risques de l'intelligence artificielle
26.4450 Ip. Binder
Des compétences efficaces contre la désinformation. Quelles seront les mesures concrètes déployées ?
26.4704 Po. CIP-E
Protection de l'intégrité cognitive. Nécessité d'adapter le cadre légal ?

Les trois interventions parlementaires abordent les risques liés aux nouvelles technologies et demandent au Conseil fédéral de prendre des mesures ou de fournir des informations à ce sujet. La motion charge le Conseil fédéral de protéger, par une modification législative, la libre formation de l'opinion des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté, conformément à l'art. 34, al. 2, Cst., contre les tentatives de manipulation au moyen de l'intelligence artificielle. L'interpellation porte sur l'éducation civique et s'inscrit dans le prolongement du rapport du Conseil fédéral « L'éducation civique en Suisse – Vue d'ensemble. Accent sur les compétences nécessaires pour faire face à la désinformation ». Le Conseil fédéral est interrogé sur les champs d'action identifiés et les suites envisagées. Le postulat de la Commission des institutions politiques demande d'examiner la nécessité d'une adaptation du droit afin de protéger l'intégrité cognitive, aujourd'hui menacée par les nouvelles technologies.

La SSPA salue le fait que ces interventions mettent en lumière les risques potentiels liés aux nouvelles technologies et demandent des mesures ainsi que des éclaircissements à ce sujet. La désinformation et la perte de confiance qui en découle à l'égard des élections, des votations, des médias et des institutions constituent un danger pour les systèmes démocratiques, et tout particulièrement pour la Suisse.

Extrait du Lexique du Parlement « Election du Conseil fédéral »

Le 9 décembre, l'Assemblée fédérale élira un nouveau membre. Le débat retentissant autour du « ticket » établi par le groupe parlementaire concerné fait oublier les règles qui s'appliquent réellement : sont éligibles tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 18 ans révolus qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, ne font pas l'objet d'une curatelle de portée générale ou d'un mandat pour cause d'inaptitude.
Et, accrochez-vous : « Une candidature préalable n'est pas nécessaire » !

À propos de nous

La SSPA est l'association professionnelle des représentants d'intérêts et des lobbyistes professionnels. Étant la seule organisation de ce type en Suisse, nous veillons à une autorégulation efficace : en édictant des règles claires, nous obligeons nos membres à la transparence. Une réglementation officielle des accès fondée sur la transparence permet de connaître les représentants d'intérêts qui accèdent au Palais fédéral ainsi que leurs mandants.

Manifestations de la SSPA

Manifestation de la session d'hiver 2026

Mardi 8 décembre 2026
12h00 à 14h30
Hotel Bellevue Palace, Kochergasse 3/5, Berne

« Quelle est la juste responsabilité pour les entreprises en matière de durabilité ? »

Les entreprises ont des responsabilités : envers leurs collaborateurs, leurs partenaires commerciaux, l'environnement et la société. Jusqu'où cette responsabilité doit-elle s'étendre, en particulier pour les entreprises actives à l'international et leurs chaînes d'approvisionnement ? Quelles dispositions légales sont pertinentes pour promouvoir une gestion responsable sans restreindre inutilement la compétitivité ?

L'initiative pour des entreprises responsables et le débat autour d'une éventuelle contre-proposition soulèvent des questions sur le rapport entre responsabilité des entreprises et réglementation étatique : qu'est-ce qui est raisonnable et acceptable pour les entreprises suisses ? En quoi la réglementation se heurte-t-elle à la réalité économique ?

Programme
12h00 : Déjeuner de réseautage
13h15 : Accueil
Exposé introductif de **Michel Kähr,** sous-directeur de l'OF de la justice, DFJP
13h40 : Table ronde avec
- **Daniel Bloch,** PDG et président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch
- **Christophe Barman,** cofondateur et responsable « Purpose » chez Loyco, coprésident de la FSE
- **Stefan Müller-Altermatt,** CN Centre (SO)
- **Nadine Gobet,** CN PLR (FR)

Animation : **Philipp Burkhardt,** responsable de la rédaction du Palais fédéral à la SRF
14h30 : Fin de la manifestation

Inscription via la page d'accueil de la SSPA :
https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2026-12-08-sspa-manifestation-de-la-session-dhiver-2026

SSPA Assemblée générale 2027

SAVE THE DATE

Mardi, 9 mars 2027
11h15 à 12h15
Hotel Bellevue Palace, 3011 Berne

Manifestation de la session de printemps 2027

SAVE THE DATE

Mardi, 9 mars 2026
12h00 à 14h30
Hotel Bellevue Palace, Kochergasse 3/5, Berne

« Transports '45 – Où va la Suisse ?»

Vous trouverez prochainement de plus amples informations ainsi que la possibilité de vous inscrire sur le site web de la SSPA, dans la rubrique « Manifestations ».

Nouveaux membres de la SSPA
au 12.09.2026

- Dominik Bläsi, Dr. Borer & Partner SA
- Nico Fiore, inter-pension
- Corinne Grässle, Clima Now
- Alexandra Perina-Werz, La Poste Suisse SA
- Thomas Philipp Reiter, Ernst Seemann SARL
- Maximilian Skupien, Dr. Borer & Partner SA

Lien vers la liste de nos membres :
https://www.public-affairs.ch/fr/membres